

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 34

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq novembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-129

**INDEMNITE SUR CESSION
DE BAIL A CONSTRUCTION**

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION
POUR RISQUES ET CHARGES
DE FONCTIONNEMENT**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 28 octobre 2019 et affichée le 29 octobre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 13 NOV 2019

Absents représentés : M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par Mme Catherine Gossard), M. Romuald Tanguy (par Mme Danila Bègue), M. Jimmy Grondin (M. Jean-Paul Babef), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h32.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n°2019-129

INDEMNITE SUR CESSION DE BAIL A CONSTRUCTION
CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE
FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article R 2321-2 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Economie – Tourisme – Economie sociale et solidaire » en date du 23 octobre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance le 5 novembre 2019 relatif à la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement pour l'indemnité sur cession de bail à construction ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : de valider la constitution d'une provision pour risques et charges, à hauteur de 582 800 €, au titre du risque de non recouvrement de l'indemnité attendue sur la cession du bail à construction, intervenue entre Res Développement et la Société Réunionnaise de Transport Incana (SRTI), par acte du 8 novembre 2016 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux inscriptions qui en découlent et à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU